

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 30 mars 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 183 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Serge ANDREONI - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Loïc BARAT - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Nouriat DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Jean-Christophe GROSSI - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Michel LAN - Eric LE DISSÈS - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Hélène LHEN-ROUBAUD - Jean-Pierre MAGGI - Richard MALLIÉ - Joël MANCÉL - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Roger MEI - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Roland POVINELLI - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Emmanuelle SINOPOLI - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER - Kheira ZENAFI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Jean-Pierre SERRUS - Mireille BALLETTI représentée par Michèle EMERY - Jean-Louis BONAN représenté par Nathalie LAINE - Odile BONTHOUX représentée par Alexandre GALLESE - Patrick BORÉ représenté par Roland GIBERTI - Eric CASADO représenté par François BERNARDINI - Auguste COLOMB représenté par André BERTERO - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Maxime TOMMASINI - Jean-Claude DELAGE représenté par Pierre DJIANE - Sylvaine DI CARO représentée par Jules SUSINI - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Claude FILIPPI représenté par Michel BOULAN - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Samia GHALI représentée par Josette FURACE - Nicole JOULIA représentée par Gilbert FERRARI - Robert LAGIER représenté par Georges CRISTIANI - Albert LAPEYRE représenté par Bernard DESTROST - Stéphane LE RUDULIER représenté par Philippe GRANGE - Marie-Louise LOTA représentée par Dominique FLEURY VLASTO - Laurence LUCCIONI représentée par Isabelle SAVON - Irène MALAUZAT représentée par Philippe DE SAINTDO - Rémi MARCENGO représenté par Patrick GHIGONETTO - Marcel MAUNIER représenté par Yves BEAUVAL - Georges MAURY représenté par Jeanne MARTI - Pascale MORBELLI représentée par Loïc GACHON - Jérôme ORGEAS représenté par Philippe CHARRIN - Patrick PADOVANI représenté par Josette VENTRE - Stéphane PAOLI représenté par Maurice CHAZEAU - Roger PELLENC représenté par Jean-Claude FERAUD - Serge PEROTTINO représenté par Gérard GAZAY - Claude PICCIRILLO représenté par Joël MANCÉL - Stéphane PICHON représenté par Gérard CHENOZ - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Francis TAULAN - Patrick VILORIA représenté par Eric LE DISSÈS - Didier ZANINI représenté par Daniel HERMANN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nadia BOULAINSEUR - Michel CATANEO - Anne CLAUDIUS-PETIT - Robert DAGORNE - Michel DARY - Jean-Marie LEONARDIS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Patrick MENNUCCI - Marie MUSTACHIA - Chrystiane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Patrick PIN - Henri PONS - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Signé le 30 Mars 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 19 avril 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CSGE 007-1890/17/CM

■ Création d'un événement lecture publique en 2017 La Lecture par Nature et lancement de l'appel à projets

MET 17/3150/CM

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Faisant suite aux orientations du vice-président délégué à la Culture et des élus réunis en groupe de travail Culture dans le cadre de la Conférence métropolitaine des Maires, il a été décidé de créer un événement culturel grand public, dédié à la lecture publique et permettant aux 92 communes de participer si elles le souhaitent intitulé : « la lecture par nature ».

Cet événement est la première pierre de la construction du réseau métropolitain de lecture publique et donc de la politique culturelle métropolitaine. Il est assorti d'une enveloppe de 400 000 euros inscrite au budget primitif de l'année 2017, qui pourra être abondée par des co-financements partenariaux.

1. Présentation de l'événement

Créer en 2017 une manifestation en faveur de la lecture publique à l'échelle métropolitaine.

Il s'agit de réaliser un projet innovant et fédérateur qui :

- relève de la plus-value métropolitaine ;
- se construit avec et dans les médiathèques/bibliothèques du territoire ;
- favorise et promeut la lecture quel que soit le support (livre, outils numériques,...) et quelle que soit la forme artistique et/ou culturelle dans un souci d'accès à la culture et à la connaissance au plus grand nombre (avec une dominante en direction des enfants et des jeunes adultes);
- se déroule en fin d'année pour avoir le temps matériel de son organisation et parce que cette période est propice à de nouveaux événements ;
- favorise l'égalité de traitement des communes pour un maillage métropolitain avec comme souci principal la recherche de nouveaux équilibres territoriaux.

L'ambition politique est de proposer aux 92 communes de la Métropole de partager un événement culturel innovant pour commencer à créer les conditions de la mise en réseau de la lecture publique à l'échelle du territoire. Les médiathèques et les bibliothèques sont des lieux de vie et de culture par excellence, partagés par les citoyens sur leur territoire et à ce titre elles sont au cœur de cette proposition métropolitaine nouvelle.

2. Appel à projets

La Métropole lance un appel à projets auprès des structures culturelles du territoire métropolitain pour qu'elles proposent un projet en lien avec la lecture à partir de la thématique retenue qui est celle de **la Nature** en 2017.

Les formes de ces projets sont ouvertes et peuvent s'appuyer sur tous supports et médias : spectacle vivant, numérique, expositions, conférences, lecture et toutes ses formes peuvent être croisées dans des projets pluridisciplinaires.

Une attention particulière sera portée aux projets qui permettent de mobiliser la participation des publics les plus larges notamment le public jeune (enfants et jeunes adultes).

Signé le 30 Mars 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 19 avril 2017

Chaque projet devra comporter :

- un temps de représentation, choisie par la commune et son équipement,
- un temps de médiation ou d'ateliers, co-construite la structure d'accueil.

Chaque projet aura lieu dans au moins cinq communes sur le territoire métropolitain, ce parcours sera réalisé par les services de la Métropole en fonction des vœux des communes.

Une sélection métropolitaine sera établie sur la base des critères suivants, chaque projet retenu :

- est prioritairement innovant et inédit (créé pour cet événement 2017) ;
- repose sur une exigence artistique et une pertinence de la médiation ambitieuses ;
- s'adapte à une présentation en bibliothèques ou médiathèques toutes de tailles différentes (voire espace public) ;
- est porté par un opérateur en capacité de gérer de manière autonome la "tournée" de 5 à 10 dates de la même proposition en respectant la législation en vigueur.

Chaque projet pourra être l'occasion d'une captation audiovisuelle en vue d'une diffusion numérique.

Des partenariats avec d'autres acteurs du territoire, les librairies notamment, pourront être largement proposés en fonction des projets.

L'ensemble des projets retenus et leur reproduction au moins cinq fois entre le 28 octobre et le 18 novembre 2017, dans autant d'équipements sur le territoire métropolitain, devra permettre de couvrir l'ensemble des demandes des communes et constituera la manifestation : **La Lecture Par Nature 2017**.

3. Modalités de sélection des projets

La sélection des projets sera réalisé par un comité de sélection composé de professionnels et d'experts sous la présidence du vice-président délégué à la Culture.

Le groupe retiendra maximum 10 projets qui seront ensuite proposés à l'ensemble des communes qui souhaiteront participer à l'événement.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de poser la première pierre de la politique culturelle en 2017 ;
- La priorité donnée à la mise en réseau de la lecture publique à l'échelle métropolitaine.

Délibère

Signé le 30 Mars 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 19 avril 2017

Article 1 :

Est approuvée la création de l'événement 2017 « La Lecture par Nature » ainsi que l'appel à projets correspondant ci-annexé.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer tous les documents en découlant.

Article 3 :

Les crédits nécessaires soit 400 000 € sont inscrits au budget central de la Métropole dédié à la Culture.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Culture et Equipement culturels

Daniel GAGNON